



Communiqué de la Fédération Nationale de la Libre Pensée

10/12 rue des Fossés-St-Jacques 75005 Paris

Tel : 01.46.34.21.50 – Fax : 01.46.34.21.84 – Courriel : Libre.Pensee@wanadoo.fr

– Communiqué de presse –

La Libre Pensée reçue à Matignon

Le vendredi 25 janvier 2008, une délégation de la Fédération nationale de la Libre Pensée, conduite par Marc Blondel (Président), Jacques Lafouge (Vice-président), Christian Eyschen (Secrétaire général), Michel Godicheau (Trésorier) et Claude Singer (Secrétaire administratif adjoint), a été reçue par Monsieur Faugère, directeur de Cabinet du Premier ministre, assisté d'une collaboratrice.

Cette entrevue avait été demandée au Premier ministre, car une demande de même nature avait été faite à Madame Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur. Celle-ci avait fait répondre «qu'elle n'avait pas le temps de recevoir la Libre Pensée», tant il est vrai que l'on ne peut être sans cesse à la messe et au lutrin et recevoir la plus vieille association laïque de ce pays.

Dans une entrevue constructive qui a duré près d'une heure et trente minutes, la Libre Pensée a exposé ses craintes et questions sur les suites que comptait donner le gouvernement au rapport Machelon sur les modifications de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 ; craintes renforcées par les discours du président de la République à Rome et à Riyad.

Six questions ont été abordées par la Libre Pensée. Tout d'abord, la question de l'éventuelle création de carrés religieux dans les cimetières publics. Alors que la laïcité est «*l'art de vivre ensemble*», faudrait-il accepter que ce que la vie unit, la mort le sépare ? La Libre Pensée a indiqué sa ferme opposition à un tel type de proposition, qui sent un peu le retour de la fosse commune pour les mécréants. Elle a rappelé son attachement aux lois du 14 novembre 1881, du 15 novembre 1887 et du 29 décembre 1904 qui garantissent la laïcité dans les cimetières et le respect de la volonté du défunt quant à l'ornement de sa sépulture. Le Cabinet nous a répondu que le ministère de l'Intérieur n'avait rien proposé en la matière et qu'aucune demande politique n'avait été formulée pour modifier ces lois.

La Libre Pensée s'est inquiétée des différentes propositions visant à étendre avec largesse les baux emphytéotiques pour la construction de bâtiments religieux (qui sont souvent un financement public déguisé). Elle a tenu aussi à manifester son opposition aux décisions de certaines municipalités qui refusent systématiquement des permis de construire pour les mosquées. Le Cabinet a indiqué qu'il fallait laisser aller les contentieux jusqu'au bout des procédures juridiques pour analyser ce qui se dégage de la jurisprudence et qu'il n'y aurait aucune mesure de prise dans l'immédiat.

Sur la «*porosité financière*» à mettre en place entre les associations culturelles (loi de 1901) et les associations cultuelles (loi de 1905), la Libre Pensée a manifesté son ferme attachement sur cette distinction essentielle pour le respect de la séparation des Églises et de l'État. Une remise en cause de cette différence serait manifestement la source d'abus financiers considérables. Le Cabinet a indiqué la volonté gouvernementale de maintenir cette distinction, car «*on ne doit pas changer le cadre juridique*». Il faut cependant, d'après nos interlocuteurs, clarifier les notions de «*cultuel*» et de «*culturel*». Des consultations larges

seront entreprises, incluant la Libre Pensée qui estime quant à elle, que tous les outils existent dans la loi et la jurisprudence.

La Libre Pensée a ensuite présenté sa demande pour qu'une salle municipale puisse être proposée dans les communes au moment de funérailles civiles afin que les familles et les proches puissent rendre un hommage aux défunts. A son initiative, de nombreuses mairies commencent à réfléchir sur cette question et prennent des délibérations en ce sens. Plusieurs questions écrites, émanant de parlementaires, ont été posées au ministre de l'Intérieur. Monsieur le Directeur du Cabinet a indiqué comprendre le problème, mais ne voit pas la réponse gouvernementale adéquate. Ceci est plus l'affaire des communes, mais la question sera étudiée et une réponse sera faite à la Libre Pensée, de même que sur la question des rituels républicains pour les grands actes civils de la vie des citoyens.

Faisant écho à la fin du discours de Rome du Président de la République : *«Aujourd'hui encore, la République... répugne à reconnaître la valeur des diplômes délivrés dans les établissements d'enseignement supérieur catholique alors que la Convention de Bologne le prévoit, n'accorde aucune valeur aux diplômes de théologie»*, la Libre Pensée s'est inquiétée d'une possible remise en cause de la loi du 18 mars 1880 décrétant le monopole de la collation des grades par l'État, pour permettre aux établissements religieux d'en faire de même. Le Cabinet estime qu'il faut comprendre cette déclaration dans le sens d'une prise en compte des diplômes de théologie délivrés par d'autres universités européennes, ce qui ne rassure pas. Le Cabinet nous a cependant indiqué que la loi de 1880 ne sera pas modifiée.

Enfin, il a été rappelé la demande commune de la Libre Pensée, de l'ARAC, de la LDH et de l'UPF pour que soient réhabilités les centaines de fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale. Le directeur du Cabinet s'est engagé à transmettre la demande d'entrevue au Premier ministre.

Paris, le 28 janvier 2008